



SUD APT 13 BP 90055 13202 Marseille cedex 02

Tél: 04.91.11.63.30

Fax: 04.91.11.63.39

sud13poste@orange.fr / www.sudptt13.free.fr

Monsieur le Directeur de la DSCC 13
7, rue Gaspard Monge
13458 Marseille Cedex 13

Marseille, le 4 février 2017

Monsieur le Directeur,

Sur décision prise par le personnel concerné, notre organisation syndicale vous informe du dépôt d'un préavis de grève sur l'établissement d'Aubagne La Ciotat.

Ce préavis fixe le début de la grève au vendredi 10 février 2017 à 0H00, pour une durée de 24 heures et couvre l'ensemble des agents contractuels et fonctionnaires de l'établissement d'Aubagne La Ciotat (tous services confondus).

Ce préavis de grève est motivé par les revendications suivantes :

- Refus de l'utilisation quasi-permanente de la sécabilité et des conséquences néfastes de ce mode d'organisation pathogène en matière de santé et de sécurité au travail.
- Suppression et/ou réduction significative de toutes les formes de sécabilité sur l'établissement.
- Comblement de toutes les positions de travail vacantes de l'établissement.
- Augmentation des moyens de remplacement pérennes permettant de couvrir toutes les absences (programmées ou non), de manière à favoriser les prises de congés payés.
- Remise à niveau de la structure fonctionnelle, notamment avec un facteur qualité et un facteur d'équipe par équipe de distribution, en plus des rouleurs (en nombre suffisant) et titulaires de tournées.
- Recrutement en CDI des salariés-es sous contrats précaires (CDD, contrats aidés...) utilisés pour pourvoir durablement les activités normales et permanentes de l'entreprise.
- Révision intégrale du parc auto/moto, afin notamment que les agents puissent bénéficier de suffisamment de véhicules en état de marche.
- Prise en compte, lors des futures réorganisations de chaque site, de l'ensemble des paramètres (PPI, DPF, cadences de tri, nouveaux services, Moloc,...) et particularités locales (topographie, typologie, PDV, escaliers, moyens d'accès,...) permettant, en fonction de la réalité observée et de la totalité des activités inhérentes aux agents (TIC, TI, TE) de dimensionner les positions de travail et les tournées.
- Chantier Cedex :
 - Attribution de 2 casiers de tri supplémentaires
 - Comblement de la position de rouleur
 - Mise à niveau fonctionnelle du pilote de production
- Modalités des demandes et de l'octroi des demandes d'absences (RC, CA, ASA,...)
- Site de Cuges :
 - Refus du projet de délocalisation en l'état : refus du co-voiturage, refus d'organisations atypiques type « Distri-Liv », maintien de la prise de service et de la reddition des comptes sur Cuges, octroi d'un moyen de locomotion par agent.
 - Application du régime de travail sans pause méridienne choisi par les agents du site lors de la consultation
 - Compensation pour l'ouverture du bureau à 7h30 (prise de service à 8h).

- Cabine Aubagne :
 - Activités de la cabine et temps afférents,

- Moyens de remplacement des agents cabine.
- Gestion du nombre maximum d'objets signalés par tournée, du nombre maximum et du format des PPI par tournée, des deuxièmes présentations et prestations.

- Adaptation des positions de travail des agents sous restriction d'aptitudes

- Management respectueux de la personne humaine, arrêt des pressions relatives à la charge de travail.

- Modalités de stationnement pour les véhicules personnels des agents d'Aubagne (4rm et 2rm), brigade matin et après-midi.

Dans l'attente d'une proposition de négociation pendant la durée du préavis avec toutes les organisations syndicales dépositaires d'un préavis sur la même période,

Veillez recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de notre parfaite considération.

Pour le Syndicat SUD APT 13
Le secrétaire départemental
Yann QUAY-BIZET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yann Quay-Bizet', with a large horizontal flourish extending to the left.